12,000 fr., mais s'il lui en faut 25,000 pour vivre? Le consul ne peut pas tout faire faute de temps. Il ne peut pas non plus se dédoubler ; et cependant, si on exécute des travaux, vous lui dites : « Envoyez un rapport ». Ce n'est pas un ingénieur ! On fait des essais d'un nouvel instrument agricole, encore un rapport ; ce n'est pas un agronome !

En ce qui concerne l'industrie, vous lui dites encore : « Voyez donc comment telle chose se passe ». Ce n'est pas un mécanicien ! Pour le commerce, il reçoit à chaque instant des demandes ; un bonnetier de Troyes, par exemple, s'informe auprès du conseil de Chicago s'il peut y vendre ses gilets de tricot ; à chaque courrier il reçoit 5 ou 6 demandes commerciales, auxquelles il lui faut répondre dans les cinq jours. Cependant, il n'est pas universel, et il y a encore à cet égard de grandes précautions à prendre, car, s'il donne à cette maison de Troyes un renseignement commercial, il engage jusqu'à un certain point le ministre des affaires étrangères, et si l'industrie de Chicago ne paie pas, le bonnetier de Troyes peut former contre le consul une demande reconventionnelle. Il faudrait lui adjoindre dans les places commerçantes un attaché commercial ; dans les centres industriels, un attaché industriel, un ingénieur, de manière à tenir continuellement au courant notre pays de ce qui se passe ; et il est aujourd'hui dans l'impossibilité de faire tout cela.

Les Anglais se préoccupent beaucoup de cette question, et je lisais dans un compte rendu des chambres de commerce anglaises cette phrase ;

« Il est important que nos consuls soient parfaitement renseignés d'abord sur l'industrie et le commerce de notre pays, avant d'aller occuper leurs postes. »

Nous avons des consuls qui ne savent pas le premier mot de la production de leur pays. Il faudrait cependant qu'ils fussent également au courant de ce qui se consomme et de ce qui se produit dans le pays où ils se rendent, afin d'y pousser la vente des articles français.

Pour cela, il faudrait que partout où il existe de grands centres industriels et commerciaux, les chambres de commerce fussent mises en rapport, de manière à ce qu'ils puissent y acquérir les connaissances nécessaires.

Enfin voici encore quelques réflexions sur la manière d'enseigner les langues vivantes et le commerce en France :

Je parlais tout à l'heure des langues étrangères; on les enseigne en France, mais on les enseigne mal, et j'en suis encore pour ma part à trouver une institution, du gouvernement ou d'initiative privée, où l'on enseigne les langues étrangères de façon que les élèves soient à même de les parler quand ils ont terminé leurs études; je crois que cela ne s'est encore jamais vu. Il y aurait un moyen : ce serait de fonder des sortes d'écoles d'application commerciale à l'étranger. Nous avons pour les beaux-arts des écoles à Rome et à Athènes ; pourquoi n'aurions-nous pas sur le territoire allemand, anglais ou américain, des écoles françaises où l'on pourrait envoyer des jeunes Français se perfectionner dans la connaissance de la langue du pays ? Pour faire des soldats nous avons les écoles militaires ; pour faire des marins nous avons les écoles navales. Si nous voulons faire des commerçants, ayons donc des écoles commerciales pratiques !

Il faut créer des écoles de commerce. En Allemagne il y en a 250; en France nous en comptons 9 ! On a absolument négligé ce point de vue, et pour ma part je combats le système par trop universitaire de l'enseignement.

Nous ne voyageons pas, pourquoi ? Précisément parce que nous ne parlons pas les langues étrangères. Il faut donc solliciter les jeunes gens à voyager à l'étranger, et pour cela il faut accueillir toutes les bonnes volontés. Tout le monde n'a pas le moyen de faire un voyage à l'étranger; il y a dans les classes inférieures — puisque le mot existe encore, — il y a parmi les ouvriers, des jeunes gens — et j'en connais — qui font tous leurs efforts pour s'élever, qui ne demandent qu'à aller à l'étranger pour se perfectionner ; pourquoi ne pas donner à ces jeunes gens des bourses de voyage ? Je sais bien que M. le ministre du commerce y a songé, mais que peut-il faire avec les 100,000 francs qu'il a demandés ? Quel grand bien cette somme, affectée à des bourses de voyage, va-t-elle répandre sur toute la nation ? Cela n'est pas suffisant; ce n'est pas avec si peu que vous arriverez à rendre la France polyglotte; il faut absolument faire des sacrifices plus considérables.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 17 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 767 m/m à Dunkerque.
768 à Paris.
775 à Rochefort.
Une bourrasque est sur les côtes Ouest de la Norwège.
Baisse de 3 m/m sur Biarritz.
— 2 — Brest.
Hausse de 3 m/m sur Toulon.
Temps probable : vent d'entre Nord et Est, beau temps.
Même température.

AFFAIRES MILITAIRES

La cavalerie territoriale. — Le licenciement des dix-huit régiments territoriaux de cavalerie, que nous annoncions, il y a quelques jours, est maintenant un fait accompli.

La cavalerie territoriale sera dorénavant groupée par des escadrons, à raison de huit escadrons par corps d'armée, dont quatre de dragons et quatre de cavalerie légère; il y aura quatre escadrons dans le 19e corps d'armée.

Les cent quarante-huit escadrons territoriaux se subdivisent ainsi qu'il suit :
72 de dragons ;
48 de chasseurs à cheval ;
24 de hussards ;
4 de chasseurs d'Afrique.

Ces escadrons relèveront, pour le commandement et l'administration, du régiment actif de même subdivision d'armes, dragons, chasseurs ou hussards, qui fait partie de la brigade de cavalerie du corps d'armée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

C'est dimanche. à onze heures, que le nouveau Conseil municipal de Roubaix sera installé et nommera le maire et les adjoints.

Voici, selon les probabilités les plus sérieuses, sur quels noms se porteront les choix du Conseil : maire, M. Julien Lagache ; adjoints, MM. Alexandre Vinchon, J.-B. Pennel-Wattine, Alexandre Faidherbe, Pierre Destombes, et Paul Watine.

Nous sommes heureux d'apprendre que la *Société artistique*, en formation à Roubaix et à Tourcoing, vient d'obtenir l'autorisation préfectorale et qu'elle ne tardera pas à être définitivement constituée.

La *Société artistique* groupera toutes les personnes qui, à Roubaix et à Tourcoing, s'intéressent aux Beaux-Arts.

C'est là une excellente innovation dont on doit féliciter ceux qui en ont pris l'initiative.

Denier des Ecoles. — La vente de charité et foire aux plaisirs est définitivement fixée au 15 juin. Elle aura lieu comme l'année dernière, dans les jardins de M. Pierre Catteau, gracieusement mis à la disposition du denier des écoles.

Le comité fait de nouveau un pressant appel à la générosité des roubaisiens. Tous voudront contribuer à cette fête de bienfaisance en faisant don de quelque travail de fantaisie ou objet utile qui serviront à garnir les rayons des boutiques.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance : on est prié de les adresser au plus tôt soit à Mme Bulteau-Lenglet, présidente de l'œuvre, rue du Grand-Chemin, soit aux dames dont les noms suivent :

Mme Droulers-Prouvost, Grande-Rue, et Mme Georges Catteau, rue Fosse-aux-Chênes, tiendront les buffets.

Mme Wibaux-Lestienne, rue de Lille et Mme Mulliez-Eloy, rue des Lignes. — Confiserie et bonbons.

Mme Ed. Ferrier, rue du Curoir et Mme Paul Screpel, rue Fosse-aux-Chênes. — Travaux à l'aiguille et de fantaisie.

Mme Devillars, rue du Grand-Chemin et Mme L. Cordonnier, rue de Lannoy. — Plantes et fleurs.

Mme Buisine, rue St-Georges. — Vêtements pour les pauvres.

Mme Cavrois-Mahieu, boulevard de Paris. — Lingerie.

Mme Emile Delattre, boulevard d'Armentières, et Mme Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin. — Jouets d'enfants.

Mme Delfosse-Motte, rue du Vieil-Abreuvoir, — Bazar : les articles de ménage, ferblanterie, boissellerie, etc., seront reçus avec plaisir.

Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve. — Parfumerie.

Mme Fraisse, rue des Fabricants et Mme Devémy. — Laiterie.

Mme Georges Heyndrickx, rue du Tilleul et Mme Jean Bossut, Grande-Rue. — Objets divers à mettre en loterie.

Mme Bellon, rue de Lille, et Mme Albert Heyndrickx. — Objets à mettre en loterie.

Mme Gustave Réquillart, rue Pauvrée. — Porcelaines et bibelots.

Nominations ecclésiastiques. — M. Pollet, curé de Béthencourt, est transféré à Hem.

M. Helbecque, premier vicaire d'Hem, est nommé curé de Béthencourt.

Les funérailles de M. le chanoine Deltour, curé d'Hem. — Voici le texte des deux discours qui ont été prononcés au cimetière :

DISCOURS DE M. LEURIDAN, MAIRE D'HEM :

« Messieurs,

» Il n'est pas un d'entre nous qui pendant le cours de cette funèbre cérémonie, n'ait plus d'une fois reporté sa pensée vers les deux journées solennelles qui, à quelques années d'intervalle, ont été l'éclatante manifestation de l'attachement qu'avaient ses paroissiens pour le vénéré pasteur dont nous déplorons aujourd'hui la perte. Dieu sait combien étaient sincères les vœux que nous formions alors pour le conserver longtemps encore au milieu de nous; mais il faut compter avec les lois de la nature, et depuis quelque temps déjà, nous pouvions, hélas ! prévoir avec lui, la fin prochaine de sa longue et belle carrière.

» L'empressement que tous ont mis à venir lui rendre les derniers honneurs, dit une fois de plus quels profonds regrets laisse après lui, dans la paroisse, l'homme de bien qui, pendant plus d'un demi siècle, l'a dirigée dans les voies de la justice et de la religion.

» Né à Tourcoing en 1803, Camille Deltour fit ses études latines au collège de cette ville et les termina ensuite à Cambrai, il se distingua dans ses cours par sa bonne conduite et son goût pour le travail ; nommé sous-diacre en décembre 1824, il fut attaché à l'évêché comme secrétaire particulier de Monseigneur Belmas. Ordonné prêtre en août 1827, il continua à être secrétaire de l'évêché jusqu'en décembre de la même année, mais alors sa santé s'étant affaiblie et ne pouvant plus supporter les mêmes fatigues, il fut nommé vicaire au Quesnoy où il demeura jusqu'à la fin de 1828 ; ensuite curé de Forest pendant quatre ans, il fit son entrée à Hem en novembre 1832 ; ce fut donc près de 52 ans que nous reçûmes ses sages instructions.

» Pour caractériser d'un mot la vie de notre digne curé, pendant son long séjour à Hem, on peut dire qu'elle a été tout entière inspirée par le désir de voir s'accomplir autour de lui le grand précepte divin : « Aimez-vous les uns les autres; » en aucune circonstance, il ne le perdait pas de vue, il n'avait point de craintes plus vives que celle de le voir méconnaître et, par tous les moyens en son pouvoir, il cherchait à en assurer l'accomplissement. Aussi je ne serai pas contredit, je pense, quand j'affirmerai que son influence s'exerçant continuellement dans ce sens, a puissamment contribué à maintenir jusqu'ici, dans la commune la paix et l'union qui dans les temps troublés où nous vivons ne se rencontrent que si rarement.

» Il vint un jour où la modestie avec laquelle il accomplissait cette tâche évangélique ne sut plus empêcher l'opinion publique de le désigner pour ses vertus à l'attention de ses supérieurs, et bientôt l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile lui apportèrent tour à tour un éclatatant témoignage de leur respect et de leur satisfaction, la première en le nommant d'abord vice-doyen, puis chanoine honoraire, l'autre en lui décernant la croix de la Légion-d'Honneur. Hélas ! les honneurs terrestres durent peu aujourd'hui, monsieur le curé est mort, mais ne vous semble-t-il pas, messieurs, qu'une telle fin après une telle vie, enlève à l'idée de la mort, ce qu'elle a ordinairement de plus lugubre pour nous ? Mourir comme lui après une vie comme la sienne, est-ce réellement mourir ? N'est-ce pas plutôt aller directement recueillir la récompense définitive et impérissable qui l'attendait là-haut. Pour les croyants, ce qu'il y a de plus terrible dans la mort, c'est l'incertitude où ils sont du sort réservé dans la vie future, à ceux qu'ils ont aimés. Mais ici, en présence d'une longue vie toute d'humilité, d'abnégation et de piété, avec quelle confiance ne pouvons-nous pas dire que notre regretté pasteur est entré triomphant et bienheureux dans la vie éternelle ? Pour nous, pour qui il a été autant un père qu'un pasteur, n'oublions jamais les bienfaits qu'il nous a prodigués. Inspirons-nous toujours des bons exemples qu'il nous a laissés ; c'est le meilleur souvenir que nous puissions donner à sa mémoire vénérée. »

DISCOURS DE M. DROULERS

« Messieurs,

» Après le discours que vous venez d'entendre, après l'éloge de notre bon et vénéré curé, fait d'une manière aussi éloquente par le premier magistrat de la commune, je ne puis retracer à nouveau toutes les vertus qui distinguaient l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

» En qualité de président de la fabrique, il me serait cependant pénible de voir se refermer cette fosse, sans lui dire un suprême et dernier adieu.

» La foule immense venue de tous côtés pour l'accompagner à sa dernière demeure est le plus grand éloge d'une vie parfaitement remplie.

» Pendant cinquante-deux ans, il s'est sacrifié au bonheur de ses paroissiens ; presque tous peuvent se dire : j'ai été baptisé, j'ai été instruit dans les vérités de la religion, j'ai été marié par lui. Son dévoûment sans bornes a toujours été à la hauteur de sa mission.

» Vu son grand âge, depuis longtemps déjà il aurait pu prendre sa retraite, mais en soldat valeureux, il voulait mourir sur la brèche.

» Après avoir reçu tous les honneurs dûs à son mérite, honneurs sollicités par ses paroissiens, il voulait rendre son dernier soupir au milieu d'eux.

» Dieu lui a donné cette consolation, mais n'en doutez pas, là ne s'arrêtera pas sa sollicitude. Du haut du Ciel, où il brille maintenant au milieu des Saints, il veillera encore sur son cher troupeau et lui obtiendra les grâces les plus fécondes pour sa sanctification.

» Adieu, cher et vénéré pasteur, adieu ! »

La société les « Mélomanes roubaisiens » donnera une soirée bachique dans son nouveau local, rue de Lille, 145, dimanche 25 mai, à huit heures précises du soir. Comme elle doit participer au festival qui aura lieu à Saint-Amand, le 8 juin prochain, elle prie les anciens sociétaires d'assister aux repetitions qui se feront les mercredis et samedis de chaque semaine.

Concours colombophile. — La société colombophile le *Pigeon-Voyageur*, établie chez Ernest Hermain, rue du Fontenoy, 192, donnera, le jeudi 22 mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension, un grand concours général de pigeons, sur Creil. Il y aura 200 francs de prix d'honneur, répartis en 20 prix de 10 francs.

Poules facultatives 1, 2 et 5 francs.

L'inscription des pigeons se fera le mercredi 21 mai, de 3 à 6 heures du soir. La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon, dont 0,50 c. pour frais et convoyage. La distribution des prix se fera le dimanche 25 mai, à 8 heures du soir.

Essais sur Seclin et Vitry de dimanche à autre.

Une erreur déplorable. — Nous avons dit, il y a deux jours, qu'un jeune homme de Roubaix, M. Charles Holvoet, avait été arrêté comme réfractaire en Belgique, bien qu'il eut satisfait à la loi militaire en France, et malgré l'exhibition de sa carte d'électeur roubaisien, et de sa feuille de régiment indiquant qu'il devait prochainement faire ses vingt-huit jours.

La famille de M. Holvoet s'est rendue à Bruxelles pour protester contre cette arrestation, et ses amis ont adressé une requête à M. le ministre de la guerre. Mais rien n'y a fait. M. Charles Holvoet est maintenu, et il vient d'être incorporé au dépôt du régiment des grenadiers à Malines.

M. Holvoet est soutien de famille. Sa mère, une ouvrière, sera forcée de s'adresser au bureau de bienfaisance. Et *il est soldat en France et en Belgique !*

Le consul de Belgique à Roubaix, M. Léon Allart, a envoyé hier un membre de la famille auprès du consul de France à Ostende; mais cette personne est revenue sans avoir pu obtenir le moindre renseignement. Voilà, n'est-il pas vrai, une triste situation.

Un suicide. — Ce matin, à cinq heures et demie, on a trouvé M. Adolphe D'hooghe, marchand de viande de cheval au hameau de la Vigne, pendu par une corde à son grenier. Ce malheureux, qui est âgé de quarante-cinq ans, laisse une veuve et sept enfants.

Ce sont des embarras pécuniers qui lui ont fait prendre sa funeste détermination.

Vol. — Des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits dernièrement, pendant la nuit, dans les magasins de MM. Paul Talon et Cie, fabricants, rue des Lignes, et ont enlevé 130 kilos de laine peignée évalués à un millier de francs. Les voleurs ont dû escalader les murs du jardin qui donnent sur la rue de l'Ermitage.

Ephéméride de la charité roubaisienne. — 17 mai 1674. — Bauduin Dubar, procureur spécial de Marie-Anne Deledicque, déclare avoir vendu à l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, moyennant la somme de 1200 livres parisis dix cents et demi de terre à labours, gisant à Hem, tenus par la seigneurie et prévoté des quesnes, aboutissant de bise aux terres dudit hôpital et du couchant à la piedsente de Lille à Launoy. (Archives de Roubaix G. G 2..7.

17 mai 1707. — Remboursement entre les mains de Jean Dominique Castel comptable de la communauté de Roubaix, d'une lettre de Rente héritière annuelle de 12 livres 10 sous. au rachat de 200 livres, constituée en 1670 au profit de la table des pauvres de Roubaix (Archives de Roubaix G. G. 227 n° 4.)

TOURCOING

Arrestation d'une bande de brigands. — Nous avons rapporté il y a deux jours l'arrestation faite en Belgique d'un sieur Edouard Lecoutre, inculpé d'un vol de 600 francs en numéraire, commis dans la nuit du 4 au 5 courant chez Mme Baes, rentière à Tourcoing. Lecoutre est aussitôt entré dans la voie des aveux et s'est reconnu l'auteur d'un grand nombre de vols commis, depuis peu, tant à Tourcoing qu'en Belgique, en compagnie de plusieurs repris de justice. Le parquet de Courtrai est descendu jeudi au Mont-à-Leux, où il s'est rendu dans une maison servant de refuge à ces derniers. Tout un attirail de voleur, revolvers, poignards, pinces, ciseaux à froid, clefs, etc., y a été découvert dans une chambre occupée par la maîtresse de Lecoutre.

Celle-ci, en la possession de laquelle un porte-monnaie provenant du vol commis chez Mme Baes a été trouvé, a été arrêtée. Les sieurs Emile Debauver, Louis Ladsous, ont été aussi arrêtés vendredi au Mont-à-Leux, pendant qu'on arrêtait à Bruges, le sieur J.-B Notteboone, qui avait pris la fuite, et on recherche activement un déserteur français, Louis Lecomte qui, le 10 mars dernier, revolver au poing, en compagnie de Lecoutre, attaquait, à dix heures du matin, sur la route de Roncq, le sieur Parmentier, qui apportait dans une sacoche, à la caisse d'épargne de Tourcoing, le montant des sommes reçues la veille à la succursale d'Halluin, soit plus de 3,000 fr.

Enfin cinq mandats d'arrêt seraient lancés contre d'autres habitants du Mont-à-Leux.

Ephéméride Tourquennoise. — 17 mai 1481. — Bauduin de Launay, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, seigneur de Molambaix, de Solre-le-Château et de Tourcoing, à laquelle ville il procura une *franche foire* avec ses prérogatives et libertés, prête entre les mains du souverain le serment ordinaire et reçoit le riche collier de l'ordre de la Toison-d'Or.

18 mai 1794 — Souhain, à la tête de 45,000 hommes, marche sur Tourcoing, culbute l'avant-garde de l'armée des alliés, commandé par Otta et s'empare de la ville. La déroute de l'ennemi fut si prompte et si complète que sur six bataillons à peine parvint-on à rassembler sept cents hommes des fuyards qui avaient cherché à gagner le village de Leers. Wattrelos fut enlevé avec la même facilité. On prit, dans cette journée mémorable, trois mille prisonniers et soixante pièces de canon.

Le nom de Tourcoing est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile et un tableau représente, au musée de Versailles, la victoire du 18 mai.

LILLE

Les drames de l'adultère. — Hier, à 9 heures du soir, le nommé Louis Vaubelle, âgé de 25 ans, soupçonnant sa femme de relations criminelles avec un de ses amis, Charles Bluym, s'est caché dans la cheminée de la chambre conjugale et, après quelques instants d'attente, surprenant les coupables en flagrant délit, s'est jeté sur eux armé d'une hachette et a porté à sa femme deux coups mortels; le crâne a été brisé en deux endroits.

Louis Vanbelle habitait rue de Fontenoy, 37, avec sa femme, du même âge que lui, Louise Devueyer, ouvrière de filature.

Vanbelle est chef d'équipe déchargeur à la gare Saint-Sauveur. Il était lié avec Charles Pluym, depuis deux ans ; celui-ci est marié.

Les soupçons que Vanbelle avait conçus sur l'infidélité de sa femme s'aggravèrent encore vendredi matin, quand celle-ci lui recommanda de passer le soir chez son beau-frère, où il y avait du travail pour lui. « J'irai », répondit-il. Mais il se promit, au contraire, de se cacher dans sa maison. Et vers huit heures du soir, il rentrait furtivement, et se glissait dans une cheminée sans foyer dont un écran de papier peint recouvrait l'ouverture. Il fit une déchirure à l'écran pour voir ce qui se passerait dans la pièce ; et, armé d'une hache que Pluym lui avait donné en cadeau, il attendit...

A huit heures et demie, la femme Vanbelle rentrait dans la chambre à coucher, accompagnée de Pluym et, regardant par la fenêtre, dit à celui-ci : nous sommes libres, je ne vois personne.

Mais presque aussitôt, l'écran de la cheminée se renversa, et un homme bondit sur les coupables avec un rugissement de fureur... Pluym se retourne, l'aperçoit et se précipite épouvanté dans l'escalier près de la porte duquel il se trouvait. La femme Vanbelle se jette aux genoux de son mari en demandant grâce. Mais celui-ci n'entend rien. Ivre de rage, il brandit sa hache pesante, et en assène deux coups terribles sur la tête de sa femme qui tombe baignée dans son sang.

Attirés par les cris et par le bruit de la lutte, des voisins accoururent. Ils trouvèrent Vanbelle appuyé contre la cheminée et contemplant sa femme étendue sur le dos au milieu d'une mare de sang. « Qu'as-tu fait, malheureux », lui demanda l'un d'eux, Emile Charyet. « Je me suis vengé. »

La police, avertie, arriva aussitôt. M. Debuyser, commissaire, procéda à l'arrestation de Vanbelle, qui ne fit aucune résistance et commença son enquête.

L'état de la femme Vanbelle est désespéré; elle a une fracture du crâne des plus graves.

Elle a pu être interrogée ce matin, à deux heures; elle a repris connaissance un moment et a prononcé quelques mots inintelligibles.

Pluym est en fuite, on pense qu'il est passé en Belgique.

Société de tempérance. — Cette année, on verra pour la première fois accorder des récompenses aux militaires qui seront signalés par leurs habitudes de sobriété. Voici comment s'exprime à ce sujet l'instruction officielle sur les inspections générales :

Suivant le désir exprimé au ministre par la *Société française de tempérance*, l'inspecteur peut établir des propositions de récompenses à décerner par la dite Société en faveur des militaires signalés par leurs habitudes de sobriété et qui comptent au moins dix ans de service.

Les récompenses consistent soit en médailles ou diplômes avec ou sans livret de caisse d'épargne postale, soit en livres ; de nouvelles récompenses peuvent être demandées pour des militaires qui ont déjà reçu des récompenses remontant à quatre années au moins.

La santé de Mgr Duquesnay. — Cédant aux instances pressantes et réitérées de ses prêtres Monseigneur l'archevêque de Cambrai a consenti à suspendre momentanément sa visite pastorale dans l'arrondissement de Lille ; Mgr de Lydda le remplace depuis mercredi. Monseigneur l'archevêque est rentré à Cambrai, mais dans des conditions de santé assez satisfaisantes pour espérer que quelques jours de repos le rétabliront entièrement.

Comice agricole. — Le comice agricole se réunira à la mairie mercredi matin, à 11 heures précises.

Voici la composition de l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Délibération sur l'urgence d'un meeting agricole à Lille. — 3. Programme des différents concours en 1884. — 4. Viandes salées d'Amérique. — 5. Tarifs du chemin de fer du Nord concernant les transports des produits agricoles. — 6 Projet de loi sur les Chambres d'agriculture. — 7. Credit agricole. — 8. Blés d'Amérique, par M. Ladureau. — 9. Questions et propositions diverses.

Les membres du comice sont instamment invités à assister à cette réunion. La délibération qui doit s'ensuivre sera de la plus haute importance au point de vue des revendications agricoles.

Convocation. — L'association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille, a l'honneur d'informer ses membres, qu'une assemblée générale aura lieu le dimanche 18 mai, à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications

Vol qualifié. — La police a procédé hier à l'arrestation du nommé Montaigne, âgé de seize ans, employé de commerce.

Ce jeune mauvais sujet demeurait avec sa mère dans une maison de la rue de Carvin, dont le propriétaire était depuis quelque temps victime de vols nombreux.

Tous les matins, il s'apercevait qu'on prenait de l'argent dans la garde-robe; il se mit en embuscade et finit par surprendre le jeune Montaigne au moment où, à l'aide d'une fausse clef, il pénétrait dans le magasin.

Ce jeune voleur a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Accident. — Un accident qui aurait pu être très grave est arrivé rue des Septs-Sauts vers midi. Une dame descendait du car à vapeur ; le car se remit trop vite en marche et la dame fut renversée. Une personne qui se précipita aussitôt à son secours aurait aussi été renversée sans la présence d'esprit du conducteur qui la maintint rigoureusement.

Cette dame en sera quitte pour quelques égratignures et une grande peur.

L'émoi s'était immédiatement emparé de tous les voyageurs et on aurait cru à un grand accident.

Accident mortel — Samedi, à 9 heures, un enfant a été écrasé dans la banlieue d'Esquermes au pont de Canteleu, par une voiture de messager

L'affaire Devred. — Me Hattu a fait signer, vendredi matin, par les jurés qui ont siégé dans l'affaire Devred, un recours en grâce. Celui-ci sera remis à M. le procureur Maulion, qui le contresignera et le fera parvenir à M. le directeur des grâces. On croit que Devred, qui a été condamné, on s'en souvient, à cinq ans de réclusion, fera 1 an de prison.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 17 mai

Charles Ladurot, le 14 mai dernier, étant en état d'ivresse, a bousculé et outragé le garde-champêtre de la commune de Mérignies, qui voulait le mettre à la porte d'un cabaret où il faisait du bruit. — Il est condamné pour les outrages à six jours de prison, et, pour la contravention d'ivresse publique, à 5 francs d'amende.

***

Henno, chef de chantier, et Waelkens, terrassier, se sont battus à Mons-en-Barœul, dans le cabaret du sieur Olivier ; le second parait avoir été le provocateur. — Les deux prévenus se voient infliger chacun 16 francs d'amende.

***

Alfred Delannoye, contre-maître à Armentières, après avoir, par ses mauvais traitements, forcé sa femme à retourner chez ses parents, a voulu la reprendre et s'est rendu, dans ce but, chez son beau-père; puis, celui-ci ayant refusé de le recevoir, il l'a roué de coups. Il allègue, pour excuse, son état d'ivresse, la provocation de la part de sa femme et de son beau-père.

Grâce à son défenseur, Me Werquin père, il obtient le bénéfice des circonstances atténuantes et n'est condamné qu'à 16 fr. d'amende seulement.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 16 mai 1884.

Adolphe-Henri Lasalle, clairon à la 1re section de commis et ouvriers d'administration, reconnu coupable de voies de fait envers un supérieur en dehors du service, a été condamné à la peine de cinq ans de travaux publics. — Défenseur : M Ovigneur.

— Louis-Henri-Etienne Nourtier, cuirassier de 2e classe au 8e régiment de cuirassiers, reconnu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été condamné à deux ans de prison. — Défenseur : Me Guichard, avocat à Lille.

— Louis-Joseph-Victor Pichard, soldat de 2e classe au 8e de ligne, reconnu coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été acquitté. — Défenseur : Me Parmentier, avocat à Lille.

— Emile-Clément Juacy, soldat au 33e de ligne, reconnu coupable de vol au préjudice d'un militaire et d'évasion par bris de prison, a été condamné : 1° à la peine de trois ans de prison ; 2° à celle de six mois de prison. — Défenseur : Me Parmentier, avocat à Lille.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 16 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER.
Ministère public : M. BERTON, avocat-général.

Le fratricide d'Hergnies

A l'audience, la lecture de l'acte d'accusation est suivie de l'interrogatoire de Caulier Arthur.

Celui-ci est plutôt de petite taille. Il a un certain embonpoint. Son visage est rond, figure pleine. Ses cheveux sont blonds. Il porte une moustache. Une certaine ressemblance existe entre lui et le parricide Masquelin récemment exécuté.

Un foulard entoure son cou et il est entièrement vêtu de drap noir.

Il avoue de nouveau le crime qui lui est reproché et reproduit encore ses imputations contre sa mère.

Puis on donne aux jurés des plans qui représentent les lieux où les faits se sont passés et il est ensuite procédé à l'audience des témoins.

Ils sont au nombre de 11.

Après, M. Mercier, commissaire de police, et M. Wagnier, médecin à Condé, qui a été chargé de l'autopsie de la jeune victime, on entend deux des témoins qui, dans la journée du 13 février, ont constaté qu'Arthur Caulier appelait cette dernière et partait avec elle.

Un témoin raconte aussi la manière dont le petit panier d'Alzire Caulier fut retrouvé dans l'Escaut.

Enfin, c'est la mère de l'accusé qui s'avance pour faire sa déposition.

Elle a 49 ans. Ses vêtements sont de laine noire. Sa tête est couverte d'un large mouchoir noir et blanc.

Elle nie ce dont son fils l'accuse.

A une heure de l'après-midi, l'audience est suspendue.

Une demi-heure plus tard, lorsque la cour est rentrée en séance et que les jurés ont regagné leurs bancs, M. l'avocat-général Berton, prononce son réquisitoire. Il réclame un verdict sans pitié, sans circonstances atténuantes et de nature à entraîner une condamnation capitale.

A ce réquisitoire succède, du reste, une brillante plaidoirie de Me Allaert, membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Douai. L'honorable défenseur s'efforce de montrer que la préméditation n'est nullement établie et, après avoir demandé au jury d'écarter cette préméditation, il le supplie d'accorder, en outre, des circonstances atténuantes.

Les jurés se retirent alors dans la chambre de leurs délibérations.

Après cinq minutes, ils en reviennent avec un verdict qui fait bénéficier Arthur Caulier des circonstances atténuantes, mais reconnait l'existence de la préméditation.

En conséquence, la cour prononce la peine des travaux forcés à perpétuité.

Caulier, en entendant cette condamnation, reste impassible; et, pendant que la gendarmerie l'emmène pour le reconduire à la prison, la foule, qui avait assisté aux débats, s'écoule hors de la salle des assises.

NORD

Douai. — Mercredi soir, vers 7 h. 1/2, M. Roussel, conducteur des ponts-et-chaussées à Douai, en passant près de l'église Saint-Pierre se sentit indisposé : depuis longtemps déjà il souffrait d'un dérangement interne. Il entra dans l'estaminet Saint-Christophe et se fit servir un verre d'eau. Mme X... se trouvait alors seule avec son client; tout à coup elle le vit s'affaiser sur lui-même et rendre le dernier soupir. Profondément émue et effrayée, elle appela aussitôt près du cadavre les locataires et ses voisins.

M. Roussel était âgé de 33 ans, il laisse une veuve.

Rosendaël — Un violent incendie a consumé trois maisons à Rosendaël Le feu a pris chez Vanthiell, garde-chasse de M. Malo et dans un clin d'œil, les écuries de M. Arnoudt, de Lille, la maison Vanthiell et la maison Menneboo devinrent la proie des flammes. On a dû faire la part du feu. On manquait d'eau et un ouragan qui soufflait avec rage activait encore le feu. Deux pompes à vapeur et quatre autres pompes ont pu préserver les maisons voisines. Toute la garnison et les pompiers de Dunkerque, les marins de l'aviso l'*Actif*, ont joint leurs efforts aux pompiers de Rosendaël.

Quelques accidents, sans gravité, se sont produits. M. Lamirault, rédacteur en chef du *Nord*

Hecq. — Le parquet d'Avesnes vient d'être saisi d'une affaire extrêmement grave. Il s'agirait de la découverte d'un crime commis dans cette commune, en avril 1881. A cette époque, on constata le suicide de Célestin Blanchet.

Cette mort produisit une certaine émotion dans le village; quelques rumeurs circulèrent. On disait tout bas qu'il y avait quelque chose de mystérieux dans cette mort. Toutefois, l'autorité locale ne crut pas devoir ouvrir une enquête.

Or, le 11 de ce mois, vers dix heures du soir, un garçon de 21 ans, Léon Demain, se présenta chez la femme Larose, née Blanchet, avec un de ses amis et indiqua aux époux Larose le but de sa visite. Puis, s'adressant à la femme, il lui révéla que son frère Célestin ne s'était pas suicidé, mais qu'il avait été étouffé, puis pendu. Il donna les noms des auteurs du crime, relatant tous les détails de la scène épouvantable qui s'était passée à ce moment. Il ajouta que ce terrible secret lui avait été dévoilé par l'auteur principal du crime, il y a seize mois, en faisant route avec lui de Hecq à Hautmont. Ce dernier aurait dit en lui tenant le poing sur la poitrine : « Si tu révèles à quelqu'un ce que je viens de te confier, tu es un homme mort. »

Ce récit terminé, Demain reprit que ce secret lui pesait tellement qu'il ne pouvait le tenir plus longtemps, d'autant plus qu'il va être appelé sous les drapeaux et qu'il s'agit d'un crime qui ne doit pas rester impuni.

D'ailleurs, fit-il, encore d'autres que moi vous feront bientôt les mêmes révélations.

Elles furent rapidement connues dans toute la commune où l'émoi est aujourd'hui très grand. Tout le monde parle, alors qu'au moment de la mort violente de Blanchet, tout le monde se taisait. L'autorité locale n'est pas moins émue que la population. Une enquête a été immédiatement commencée, et d'après notre correspondant, elle aurait déjà produit des résultats. Les personnes incriminées ont dû être interrogées hier.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Le fusil volé chez M. Hordoir, armurier, a été retrouvé par un militaire qui se promenait sur les remparts. Ayant eu la curiosité de regarder un des canons placés près de la porte Saint-Omer, il fut étonné d'y trouver un fusil neuf. Il le retira et s'empressa de le porter au bureau de police. L'arme était couverte de taches de sang; il est évident que le voleur s'est blessé à une lame de verre en introduisant le bras dans la vitrine de M. Hordoir. Est-ce un contrebandier ou un maraudeur habitué à déposer dans des cachettes sur le rempart le produit de ses *rapines* ? On surveillait les abords du canon; mais l'éveil étant donné, l'individu n'a pas reparu.

L'histoire de ce vol a été mélangée avec celle d'un billet trouvé sur le quai du Rivage. Il n'y a aucun rapport entre le fusil et le mystérieux suicide indiqué par le billet.

On persiste même à croire que le soi-disant suicide est une mystification, le corps du noyé n'ayant pas été retrouvé.

Liévin. — Un déplorable accident est arrivé le 10 courant au fond de la fosse n° 1 des mines.

Un ouvrier hercheur, âgé de 18 ans, nommé Jules Houze, a eu la tête prise entre une berline et une pièce de bois. On le releva sans connaissance, et, le lendemain, il succombait malgré des soins assidus. Personne n'était présent au moment de l'accident; toutefois on suppose que le malheureux s'est tenu devant la berline au moment où il la lançait, ce qui est contraire aux règlements, et par suite a été victime de son imprudence.

Lens. — La population progresse constamment et nombre de familles viennent s'installer dans cette localité, qui compte aujourd'hui 12,000 habitants et en posséderait 15,000 s'il ne manquait de maisons. Dès qu'une habitation est terminée, elle est occupée et souvent avant d'être entièrement achevée. Il est à espérer que l'on bâtira plus en 1884 qu'en 1883, surtout parce que cette année les matériaux sont à meilleur marché.

L'exécution du canal de Lens, aujourd'hui complètement assurée, et qui donnera lieu à un mouvement important, ne pourra avoir qu'une influence favorable; divers chemins de fer sont aussi projetés. En 1883, la gare de Lens a procuré six millions de recettes et ce chiffre exceptionnel sera accru de moitié dans un avenir prochain.

Etat-civil de Roubaix. — NAISSANCES du 16 mai. — Marie Coquant, rue de la Limite, cour Ladsous. — Albert Borezée, rue Sainte-Elisabeth, 58. — Angèle Gouvé, rue de Lille, impasse des Arts, 15. — Gustave Baussart, rue du Pays, 35. — Jules Driemmels, rue de Parc, cour Saint-Joseph, 13. — Blanche Malfait, rue de la Guinguette, 40. — Julien Bondt, rue des Fondeurs, cour Chopart, 12. — Marie Dierick, rue de Bourgogne, 3. — Emile Depraetère, rue des Fondeurs, cour Houzé, 7.

DÉCÈS du 16 mai. — Achille Stickelbout, 5 mois, rue Decrème, cour veuve Debruyne, 3. — Henri Larivière, 16 jours, rue Pierre-de-Roubaix, 93. — Jules Castelain, 2 mois, Bas-de-l'Enfer, cour Grimonprez, 14. — Célestine Vandeputte, 10 mois, rue de l'Ouest, cour Becquart. — Aurore Robbe, 32 ans, ménagère, rue d'Inkermann, 153. — Alfred Bohée, 4 mois, rue Solferino, cour Burgraeve, 3. — Alexandre Wilfart, 3 mois, rue Pellart, 160. — Marie Vanderbeken, 1 mois, rue du Tilleul, cour Camus, 5.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 16 mai. — Marie Delcroix, rue de Gand. — Germaine Boulliez, rue du Faucon. — Jean Ponchant, rue de la Croix.

DÉCÈS du 16 mai. — Amandine Florin, 9 ans 6 mois, au Brun-Pain. — Jules Leveugle, 3 mois 18 jours, rue d'Havré.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FRANCHOMME-DUTILLEUL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 188., dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Lannoy, 112.

Les amis et connaissances de la famille VANISCOTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Constant VANISCOTTE, ancien filateur de lin, décédé à Lille, le 16 mai 1884, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Sauveur, à Lille. (Un Nocturne et les Laudes seront chantées à 9 heures 1/2.) — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Etaques, 70.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit qui sera chanté au Maître-Autel de ladite église, le mardi 10 juin, à 10 heures, (les Laudes à 9 heures 3/4).

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-MOYART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile-Désiré-Joseph SCRÉPEL, de la maison Scrépel-Toussaint et Ce, décédé à Roubaix, le 16 mai 1884, dans sa cinquantième année, administré des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 19 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 41.

Les amis et connaissances de la famille ROBBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Aurore-Arthémise ROBBE, décédée à Roubaix, le 16 mai 1884, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 dudit mois, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 153.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré le lundi 19 mai 1884, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri LEVEUGLE, décédé à Roubaix, le 19 mai 1881, à l'âge de 54 ans. — Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part Les amis et connaissances de la famille de Monsieur Henri LEVEUGLE sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 mai 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie-Joseph DELCOURT, veuve de Monsieur Théodore DUHAMEL, décédée à Roubaix, le 14 avril 1884, à l'âge de 72 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le mardi 20 mai 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile DÉCOTTIGNIES, cultivateur et distillateur, époux de Dame Maria TIERCE, décédé à Tourcoing, le 21 avril 1884, dans sa trente-huitième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 20 mai 1884, à 10 heures 1/2, les Laudes à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile DELCOURT, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 7 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 mai 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules TERRYN, veuf de Dame Philomène-Françoise VANHECKE, décédé à Roubaix, le 25 avril 1883, dans sa 47e année, administré des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

UN DRAME A TOURNAI

Notre correspondant particulier de Tournai nous télégraphie :

« Tournai, 17 mai, 11 h. 15 m.

» Un drame épouvantable vient de jeter la consternation dans notre ville.

Ce matin, à quatre heures, une discussion suivie d'une lutte avait lieu entre MM. Bracaval, père et fils, orfèvres, près du beffroi.

La police accourut.

Elle trouva le père mort ; il gisait dans la cuisine, la gorge coupée et baignait dans son sang. Près de lui, se trouvait son fils ; le crâne avait été défoncé par des coups de marteau.

» M. Geoffroy, procureur du roi, et M. Michel, commissaire en chef, ont fait une descente.

» On suppose qu'au cours de la lutte, le père aura asséné des coups de marteau sur la tête de son fils et que, le croyant tué, il se sera, dans son affolement, coupé la gorge.

» M. Bracaval fils a été transporté à l'hôpital civil. Son état est très alarmant. Il est renfermé dans un appartement spécial où personne, si ce n'est le docteur, ne peut pénétrer. »

Mouscron. — Un violent incendie a complètement détruit, la nuit dernière, une ferme, située au hameau du *Haut-Judas*, et occupée par M. Droulez.

Le feu s'est déclaré vers deux heures du matin, dans la chambre d'un domestique. Une heure a suffit pour réduire en cendres bâtiments, bestiaux, immeubles et instruments aratoires. Les pertes, qui sont considérables, sont couvertes par une assurance.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Il n'y a aucun accident de personne à déplorer.

Bruxelles. — *Le drame de la rue des Vers.* — Nous avons raconté dans quelles conditions Forton déclare que le drame s'est passé. Les déclarations de sa sœur — le seul témoin de cette scène sanglante — sont identiques. Voici, du reste, ce que Mlle Forton a déclaré à M. Dieudonné, substitut du procureur du roi :

— J'étais occupée à bercer l'enfant du premier lit de mon frère, lorsque celui-ci est entré. C'est alors que ma belle-sœur — elle était jalouse des marques d'affection que Forton donnait à ses enfants du premier lit et lui avait reproché souvent l'amour qu'il leur portait — se mit en colère — elle avait bu — et invectiva son mari de la façon la plus grossière. Celui-ci ne répondit rien. Ils descendirent à la cour et c'est en rentrant dans la chambre qu'Anne Stekens s'est plongé le couteau dans la poitrine, au-dessus du sein gauche.

Mais le parquet suppose qu'il y a eu crime et non suicide.

Ce qui a frappé les magistrats, c'est que le couteau ayant servi au meurtre ou au suicide a été replacé dans un tiroir ; c'est aussi la présence sur la table de deux petites taches de sang ayant environ trois millimètres de diamètre. Or, Forton et sa sœur déclarent qu'Anne Stekens, après s'être frappée, a placé elle-même le couteau dans le tiroir, puis qu'elle s'est dirigée vers le lavabo dans l'intention de se laver les mains. C'est là que l'épouvantable hémorragie provoquée par l'horrible blessure qu'elle venait de se faire, lui a fait perdre connaissance et qu'elle s'est affaissée contre le lit.

Forton, a été maintenu en arrestation.

Les véritables assassins de Bernays. — A lire, ce curieux article du *National* :

« Nous ne savons vraiment pourquoi les journaux doctrinaires, ayant maintenant à leur tête l'*Echo du Parlement* qui se décide à parler, ne veulent voir que de la mystification dans ce qu'a écrit et dit M. Hansoul au sujet de l'affaire Peltzer. On dirait que ces journaux-là ne cherchent qu'une chose : empêcher l'instruction de se faire.

» Quel est donc le motif qui les porte à agir ainsi ? Si nous remontons à l'époque de l'arrestation d'Armand, nous relisons, dans ces mêmes feuilles, de véritables plaidoyers en faveur de ce dernier et, mieux encore, des certificats d'honorabilité tels qu'un homme n'en a jamais eus.

» Dans le procès lui-même nous retrouvons des proches de Bernays, piétinant, crachant sur son cadavre et n'ayant pas trop d'amabilité pour Armand qu'ils proclament innocent

» Aujourd'hui un homme se dresse, qui dit posséder la preuve de cette innocence, et les journaux qui, autrefois, soutenaient Armand, crient à la mystification ! les personnes qui, jadis, le défendaient, haussent les épaules et ne viennent pas apporter leur appui à M. Hansoul !

» Comment expliquer cela ? Cette façon de procéder est presque un aveu de la crainte qu'éprouvent ces personnes et ces journaux d'apprendre un jour qu'il y a d'autres individualités que les Peltzer à frapper dans leur parti.

» Ce n'est pas sur des présomptions que Mme Vanhim juge Isam seul coupable du crime commis sur la personne de Bernays. Quoi qu'en dise l'*Echo du Parlement*, ni M. Hansoul, ni Mme Vanhim ne sont des monomanes. Derrière ces deux personnes, il y en a neuf autres dont les témoignages ne sont pas sans valeur. M. Hansoul a été entendu ; il y a dix autres témoins à entendre — sans compter ceux qui viendront après et dont nous parlerons prochainement, quand nous étudierons le *vrai* mobile du crime. *Le vrai* entendez-vous, *Echo du Parlement* ?